

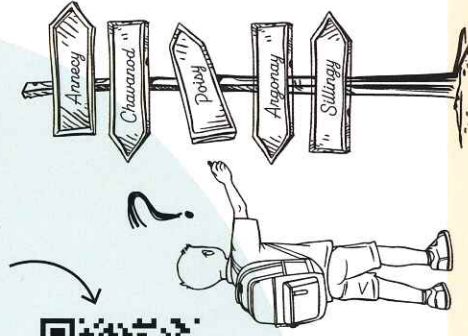
HORAIRES ET CIRCUITS, COMMENT

JE M'Y RETROUVE ?

Les élèves doivent être présents à l'arrêt de car au moins 5 minutes avant l'heure de passage prévue.

Les horaires des transports scolaires sont consultables sur le site internet de la CCFU à l'adresse suivante :

www.ccfu.fr puis « Transports Scolaires », rubrique « Circuits ». Choisissez l'établissement de votre enfant et cliquez sur le lien (bleu), la fiche sera téléchargée et consultable. Vous y trouverez les numéros des cars ainsi que les horaires.



LA SÉCURITÉ ET LE RESPECT AVANT TOUT !

Chaque élève doit présenter sa carte de transport lors de sa montée dans le véhicule et doit respecter les règles de bonne conduite pendant le trajet.

Le service des transports scolaires organise des contrôles réguliers sur les différents circuits tout au long de l'année scolaire. Ils permettent de s'assurer de la bonne exécution des services mais aussi du respect des règles de bonne conduite des élèves et des transporteurs.

LA CCFU VOUS ACCUEILLE !

Le service Transports scolaires vous accueille au 61 route du Stade à Sillingy (à proximité du collège la Mandallaz) aux horaires suivants :

Lundi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00 *Mardi* : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00

Mercredi : 8h30 – 12h00 *Jeudi* : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00

Vendredi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 16h00

Accueil téléphonique au 04 50 77 24 03

Toute réclamation doit être formulée par mail pour être prise en compte : transport.scolaire@ccfu.fr

TOUT SAVOIR SUR *les transports* SCOLAIRES



2024/2025



Inscriptions

DU 13 MAI AU 19 JUILLET

2024 MINUIT

LES TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA CCFU, C'EST POUR QUI ?

Pour bénéficier des transports scolaires organisés par la CCFU il faut :

- 1 Être domicilié sur le territoire de la CCFU, composé des communes suivantes : Sillingy, La Balme de Sillingy, Choisy, Mésigny, Sallenôves, Lovagny et Nonglard.
- 2 Être scolarisé dans un établissement (collège ou lycée) de secteur défini par la carte scolaire ou dans un établissement hors secteur (collège ou lycée) lié à une option dérogatoire.
- 3 Ou Être scolarisé dans une école primaire des communes de Sillingy ou de Choisy.

ATTENTION, une dérogation émise par un établissement scolaire n'entraîne pas systématiquement l'attribution d'un transport. En cas d'inscription sur dérogation, contactez la CCFU pour vérifier si l'inscription au transport scolaire est possible.



Les élèves post-bacs, internes, apprentis, alternants ou hors secteur hors option dérogatoire, doivent utiliser la carte Dé clic' proposée par la Région.

Tous les renseignements sont disponibles sur le site : laregionvous transporte.fr



Inscriptions

DU 13 MAI AU 19 JUILLET
2024 MINUIT

TARIFS

Tarif annuel unique par enfant jusqu'à la date limite d'inscription (19/07/2024, minuit)..... 135 €

Tarif avec option Scolaire Plus (+ 20 €) 155 €

Tarif de majoration en cas d'inscription après la date limite 75 €

En cas d'effectation tardive (attente de résultat d'examen, de décision d'attribution) ou de changements intervenus en cours d'année (déménagement, réaffectation), la pénalité ne sera pas appliquée, sur présentation obligatoire d'un justificatif.

Frais de renouvellement pour une carte perdue 15 €



COMMENT JE M'INSCRIS ?

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site de la CCFU du 13 mai au 19 juillet 2024 minuit.

- 1 Connectez-vous sur le site www.ccfu.fr rubrique « Transports Scolaires »
- 2 Puis « Inscriptions »
- 3 Suivez le lien « Pour vous inscrire, cliquez ici » et commencez votre inscription en ligne

- > Pour toute nouvelle inscription : Cliquez sur « Nouvelle Demande »
 - > Si vous avez déjà constitué un dossier l'année dernière : cliquez sur « Renouvellement »
 - > Si l'enfant est concerné : cliquez sur « Garde Alternée »
- La photo demandée doit dater de moins d'un an.

Tous les justificatifs doivent obligatoirement être fournis chaque année (téléchargeables sur le site) :

- Attestation de garde alternée signée par les 2 parents
 - Décharge de responsabilité pour les élèves de maternelle
- Tout dossier d'inscription incomplet (sans attestation de garde alternée, décharge de responsabilité pour les maternelles) ne sera pas traité.

Les cartes de transport sont envoyées chaque année par courrier à compter du 20 août.



LA CCFU ET LA RÉGION SE MOBILISENT

POUR FACILITER LES DÉPLACEMENTS DES ÉLÈVES VERS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

> Les élèves titulaires d'une carte de transports scolaires CCFU ont la possibilité d'emprunter les lignes régulières Y21 et Y22 les jours scolaires si leurs horaires sont différents des horaires de prise en charge habituelle. Pour cela, des carnets de 20 tickets sont en vente à la CCFU au tarif de 2 €, soit 10 cts le ticket.

> **Nouveau !** La Région propose pour la rentrée 2024 le dispositif Scolaire Plus qui permet **sous certaines conditions** l'accès aux lignes illimitées aux lignes interurbaines du réseau « Car Région » sur l'ensemble du territoire.



En savoir +
04 8000 7000



Le saviez-vous ?

Le coût réel du transport scolaire d'un élève s'élève à 1300 €/an financés à hauteur de 10% par la participation des familles (coût de l'abonnement annuel) et 90% par la Région et la CCFU.

Durant la première semaine de la rentrée scolaire, les agents de la CCFU sont présents sur la plateforme du collège La Mandallaz de Sillingy pour l'accueil des collégiens mais aussi pour l'accompagnement des élèves à leurs correspondances le matin et le soir.